
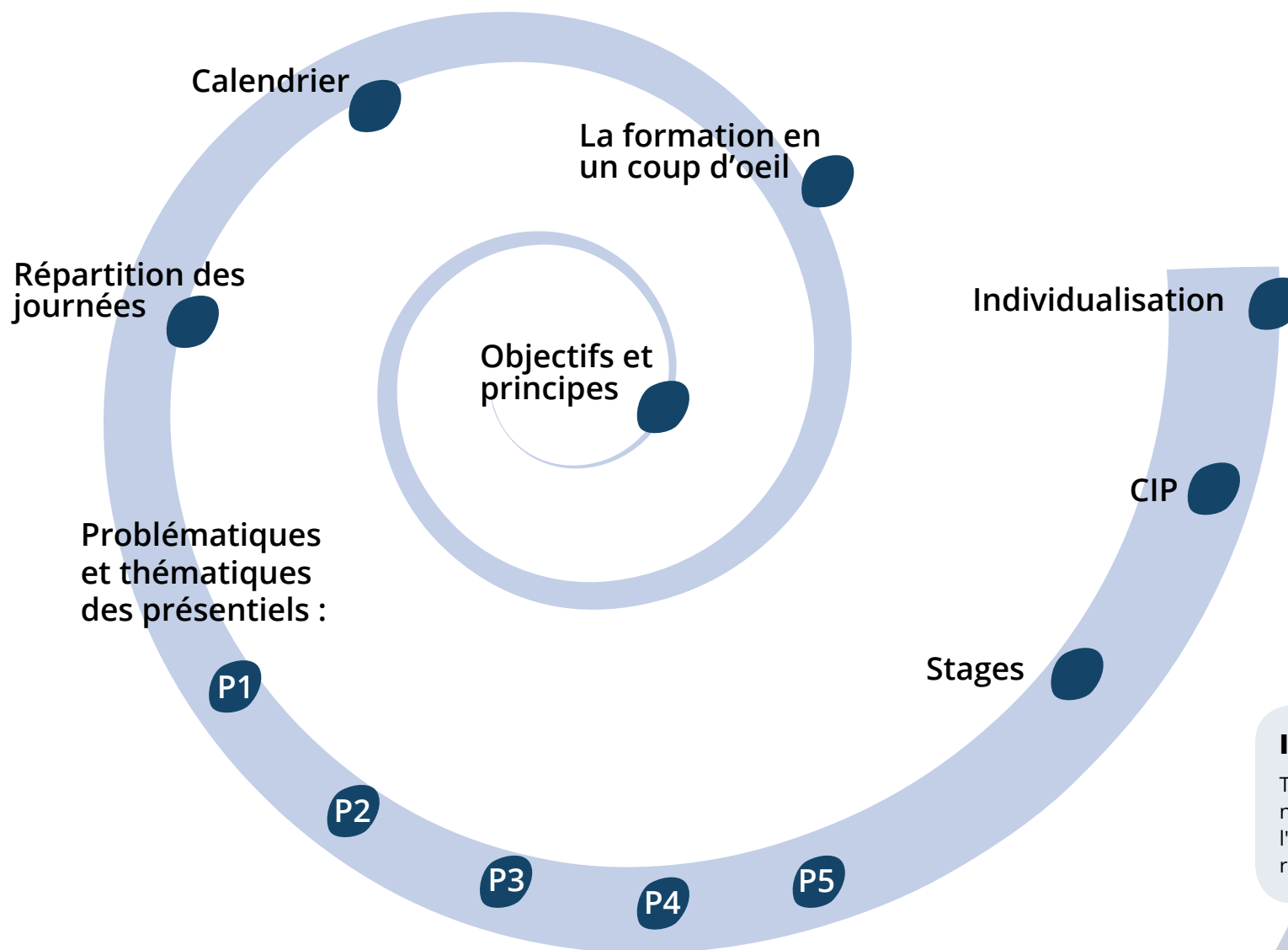


Formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique (inspecteurs et personnels de direction) – promotion 2017

Circulaire 2016-004 du 3-02-2016

* Chaque  est cliquable.
Pour être fonctionnel, le document nécessite une connexion Internet.



Informations pratiques

Toutes les informations nécessaires à votre séjour à l'ESENER (trajet, hébergement, restauration, etc.)

CLIC !

Objectifs et principes de la formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique

Deux objectifs

- ▶ Développer les compétences et favoriser l'insertion professionnelle immédiate
- ▶ Accompagner les mobilités tout au long de la carrière

Trois principes

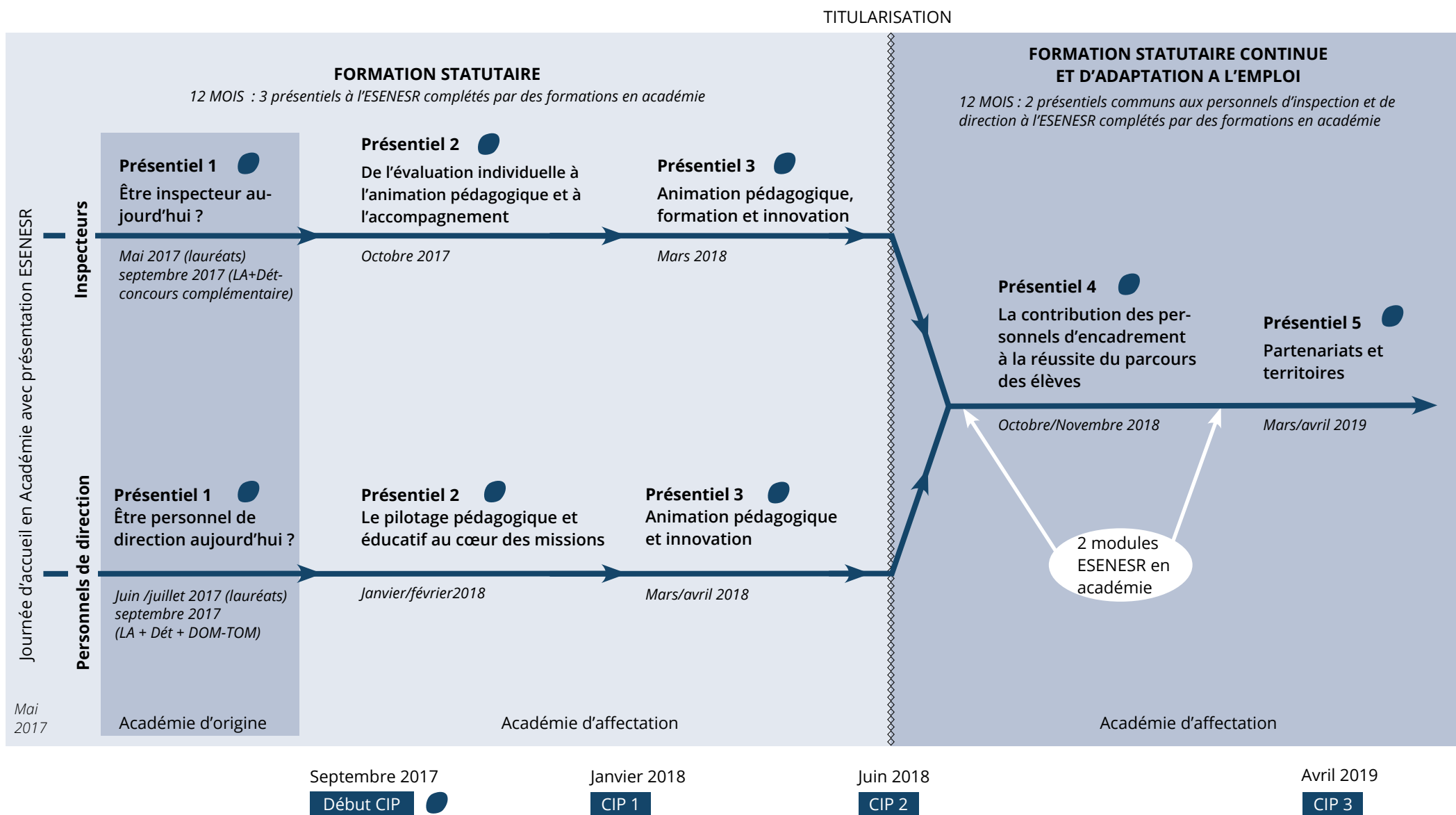
- ▶ L'articulation entre les trois lieux de formation :
 - ♦ Lieu d'exercice
 - ♦ L'académie
 - ♦ L'ESENER
- ▶ L'individualisation de la formation
 - ♦ Ateliers optionnels en présentiel
 - ♦ Co-construction et contributions des stagiaires
 - ♦ Parcours numériques
 - ♦ Projet personnel de professionnalisation (PPP)
 - ♦ Formations inter-institutionnelles (RESP)
 - ♦ Parcours d'auto-formation
- ▶ La formation ouverte sur...
 - ♦ Stage obligatoire en entreprise inclus dans le parcours "école / entreprise"
 - ♦ Stages (administration d'état, collectivité territoriale, système éducatif international)

Formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique – promotion 2017

Cette formation OBLIGATOIRE est déployée sur 24 mois qui se décomposent en 12 mois pour la formation statutaire préalable à la titularisation et en 12 mois au titre de la formation statutaire continue d'adaptation à l'emploi. Sa

mise en œuvre incombe aux académies sous l'autorité des délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) et à l'ESENER. Chaque stagiaire est accompagné par un tuteur pour les

personnels d'inspection, par un chef d'établissement d'accueil et un référent pour les personnels de direction. Des formateurs et accompagnateurs experts contribuent à la formation en académie et/ou à l'ESENER.



Calendrier des sessions de la promotion 2017

Personnels de direction

Académies	Présentiel 1 - Lundi 14h au Vendredi 12h				Présentiel 2 - lundi 14h au Jeudi 16h			Présentiel 3 - lundi 14h au vendredi 12h		
	session 1	session 2	session 3	session 4	session 1	session 2	session 3	session 1	session 2	session 3
	12 au 16 juin 2017	26 au 30 juin 2017	3 au 7 juillet 2017	11 au 15 septembre 2017	15 au 18 janvier 2018	29 janvier au 1 ^{er} février 2018	5 au 8 février 2018	12 au 16 mars 2018	du 26 au 30 mars 2018	du 9 au 13 avril 2018
Aix-Marseille			x				x			x
Amiens			x				x			x
Besançon	x				x			x		
Bordeaux	x				x			x		
Caen		x				x			x	
Clermont-Ferrand	x				x			x		
Corse			x				x			x
Créteil		x				x			x	
Dijon	x				x			x		
Grenoble	x				x			x		
Guyane				x	x			x		
Lille			x				x			x
Limoges	x				x			x		
Lyon	x				x			x		
Mayotte				x	x			x		
Montpellier		x				x			x	
Nancy-Metz			x				x			x
Nantes		x				x			x	
Nice			x				x			x
Orléans-Tours			x				x			x
Paris		x				x			x	
Poitiers	x				x			x		
Reims			x				x			x
Rennes		x				x			x	
Rouen		x				x			x	
Strasbourg			x				x			x
Toulouse		x				x			x	
Versailles	x				x			x		
Lauréats en poste à l'étranger affectés en France métropolitaine				x						
Lauréats par liste d'aptitude				x						
Détachement				x						

Personnels d'encadrement pédagogique (présentiels communs)

► en attente du calendrier des congés scolaires

Présentiel 4	octobre / novembre 2018
Présentiel 5	avril / mai 2019

Inspecteurs

Présentiel 1	du 29 mai au 2 juin 2017 du lundi 14h au vendredi 12h
Présentiel 1 complémentaire	du 11 au 15 septembre 2017 LA + détachés + Conc. Complémentaire
Présentiel 2	du 02 au 05 octobre 2017 (4 jours) du lundi 14h au jeudi 16h
Semaine IGEN	du 18 au 22 décembre 2017 du lundi 14h au vendredi 12h
Présentiel 3	du 19 au 23 mars 2018 du lundi 14h au vendredi 12h

Répartition des journées de formation statutaire et d'adaptation à l'emploi

Durée	Descriptif		
20 jours à l'ESENER	<p>5 présentiels à l'ESENER pour acquérir ou consolider des compétences, développer une culture de cadre du service public.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Formation statutaire préalable à la titularisation, 12 jours (3 présentiels) ▶ Formation statutaire continue et d'adaptation à l'emploi, 8 jours (2 présentiels) <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formation statutaire continue et d'adaptation à l'emploi, 2 jours intitulés "Modules ESENER" proposés en académie (sous forme de 4 demi-journées) ♦ Présentation de l'ESENER lors de la journée d'accueil en académie 		
37 jours en académie	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Inspecteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une période d'accueil et de positionnement : 4 j en académie d'origine + 2j dédiés au positionnement + 2j en académie d'accueil (8 jours) ▶ Des modules de formation (19 jours) <p>Deux stages obligatoires de 5 jours à réaliser pendant les 2 années :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le stage en entreprise inclus dans le parcours « école/entreprise ». ▶ Un autre stage à choisir en fonction des expériences acquises entre : <ul style="list-style-type: none"> ♦ un stage en administration de l'État ♦ un stage en collectivité territoriale ♦ un stage ou une étude complémentaire à dimension internationale </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Personnels de direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une période d'accueil et de positionnement : 1 j en académie d'origine+ 2j dédiés au positionnement+ 5j en établissement d'affectation (8 jours) ▶ Des modules de formation (19 jours) <p>Deux stages obligatoires de 5 jours à réaliser pendant les 2 années :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le stage en entreprise inclus dans le parcours « école/entreprise ». ▶ Un autre stage à choisir en fonction des expériences acquises entre : <ul style="list-style-type: none"> ♦ un stage en administration de l'État ♦ un stage en collectivité territoriale ♦ un stage ou une étude complémentaire à dimension internationale </td> </tr> </table>	<p>Inspecteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une période d'accueil et de positionnement : 4 j en académie d'origine + 2j dédiés au positionnement + 2j en académie d'accueil (8 jours) ▶ Des modules de formation (19 jours) <p>Deux stages obligatoires de 5 jours à réaliser pendant les 2 années :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le stage en entreprise inclus dans le parcours « école/entreprise ». ▶ Un autre stage à choisir en fonction des expériences acquises entre : <ul style="list-style-type: none"> ♦ un stage en administration de l'État ♦ un stage en collectivité territoriale ♦ un stage ou une étude complémentaire à dimension internationale 	<p>Personnels de direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une période d'accueil et de positionnement : 1 j en académie d'origine+ 2j dédiés au positionnement+ 5j en établissement d'affectation (8 jours) ▶ Des modules de formation (19 jours) <p>Deux stages obligatoires de 5 jours à réaliser pendant les 2 années :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le stage en entreprise inclus dans le parcours « école/entreprise ». ▶ Un autre stage à choisir en fonction des expériences acquises entre : <ul style="list-style-type: none"> ♦ un stage en administration de l'État ♦ un stage en collectivité territoriale ♦ un stage ou une étude complémentaire à dimension internationale
<p>Inspecteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une période d'accueil et de positionnement : 4 j en académie d'origine + 2j dédiés au positionnement + 2j en académie d'accueil (8 jours) ▶ Des modules de formation (19 jours) <p>Deux stages obligatoires de 5 jours à réaliser pendant les 2 années :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le stage en entreprise inclus dans le parcours « école/entreprise ». ▶ Un autre stage à choisir en fonction des expériences acquises entre : <ul style="list-style-type: none"> ♦ un stage en administration de l'État ♦ un stage en collectivité territoriale ♦ un stage ou une étude complémentaire à dimension internationale 	<p>Personnels de direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une période d'accueil et de positionnement : 1 j en académie d'origine+ 2j dédiés au positionnement+ 5j en établissement d'affectation (8 jours) ▶ Des modules de formation (19 jours) <p>Deux stages obligatoires de 5 jours à réaliser pendant les 2 années :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le stage en entreprise inclus dans le parcours « école/entreprise ». ▶ Un autre stage à choisir en fonction des expériences acquises entre : <ul style="list-style-type: none"> ♦ un stage en administration de l'État ♦ un stage en collectivité territoriale ♦ un stage ou une étude complémentaire à dimension internationale 		
8 jours	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 8 journées en présentiel ou à distance, réparties de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ♦ équivalent 4 jours pour les activités du parcours "école / entreprise" ♦ 4 jours sur l'un des dispositifs proposés dans le cadre de l'individualisation 		

Total : 65 jours

Un crédit temps de 5 jours de formation continuée à faire valoir dans les 3 années qui suivent la fin de la formation professionnelle statutaire (offre ESENER, PNF..)

Présentiel n°1 : ESENER

Inspecteur

Être inspecteur aujourd'hui ?

Personnel de direction

Être personnel de direction aujourd'hui ?

Journée d'accueil des lauréats en académie d'origine avec présentation de l'ESENER (Mai 2017)

Présentiel ESENER : du lundi 14h00 au vendredi 12h00

- ♦ Lauréats du premier concours : du 29 mai au 02 juin 2017
- ♦ Session complémentaire : liste d'aptitude + détachés + concours complémentaire : du 11 au 15 septembre 2017.

Présentiel ESENER : du lundi 14h00 au vendredi 12h00

Les lauréats concours sont répartis sur 3 sessions :

- ♦ Session 1 : du 12 au 16 juin 2017
- ♦ Session 2 : du 26 au 30 juin 2017
- ♦ Session 3 : du 03 au 07 juillet 2017

Session complémentaire : liste d'aptitude + détachés + lauréats en poste à l'étranger affectés en métropole + DOM-TOM : du 11 au 15 septembre 2017

Problématique générale

En tant que conseillers des recteurs et/ou IA-DASEN, les inspecteurs territoriaux doivent être en capacité de porter les réformes sur un territoire en privilégiant l'accompagnement des équipes, leur animation pédagogique. La maîtrise des outils d'évaluation permet aux inspecteurs de mesurer les effets des changements, des innovations sur les acquis des élèves.

Il s'agit d'interroger :

- ♦ les missions essentielles de l'inspecteur
- ♦ les priorités de la politique éducative et leur accompagnement sur un territoire.

Problématique générale

Les personnels de direction doivent acquérir des comportements professionnels dès l'entrée dans le métier et apprendre à se positionner en tant que cadre public dans un environnement professionnel de l'EPL ouvert, complexe et exigeant. Il s'agit de se questionner sur :

- ♦ la posture du chef d'un établissement autonome, notamment comme animateur d'une communauté éducative mobilisée pour la réussite de tous les élèves
- ♦ les priorités de la politique éducative et leur mise en œuvre dans l'EPL
- ♦ l'animation d'une communauté éducative

Thématiques abordées

- ♦ Ethique et déontologie du cadre public
- ♦ Le métier d'inspecteur au cœur d'un système
- ♦ L'accompagnement à l'entrée dans le métier
- ♦ La communication dans un cadre institutionnel
- ♦ Les politiques publiques nationales d'éducation avec une ouverture sur l'Europe.

Thématiques abordées

- ♦ Ethique et déontologie du cadre public
- ♦ Les missions et le positionnement du chef d'établissement adjoint, la délégation au chef d'établissement adjoint
- ♦ La gestion des premières situations professionnelles de rentrée
- ♦ L'identification des priorités à mettre en œuvre en termes de politique éducative
- ♦ Les grandes étapes de l'activité annuelle d'un chef d'établissement adjoint
- ♦ Les politiques publiques nationales d'éducation avec une ouverture sur l'Europe

Présentiel n°2 : ESENER

Inspecteur

De l'évaluation individuelle à l'animation pédagogique et à l'accompagnement

Présentiel ESENER : du lundi 14h00 au jeudi 16h

- ♦ du 02 au 05 octobre 2017

Problématique générale

Les corps d'inspection fondent leur expertise pédagogique sur la base de méthodologies d'évaluation de pratiques professionnelles diverses.

- ♦ Comment cette expertise permet-elle d'apprécier l'efficacité de l'action éducative en général, de l'enseignement en particulier, en termes d'acquis et de résultats des élèves ?
- ♦ Comment passer du contrôle à l'accompagnement du parcours professionnel de l'enseignant, à l'animation pédagogique et à l'impulsion ?

Thématiques abordées

- ♦ L'évaluation et l'accompagnement d'un enseignant, l'évaluation d'un enseignement : enjeux et modes opératoires ;
- ♦ La gestion des ressources humaines et l'animation pédagogique
- ♦ Les différentes formes d'évaluation des politiques publiques et des organisations scolaires (EPL, circonscription, école)

Personnel de direction

Le pilotage pédagogique et éducatif au cœur des missions

Présentiel ESENER : du lundi 14h00 au jeudi 16h

- ♦ Session 1 : du 15 au 18 janvier 2018
- ♦ Session 2 : du 29 janvier au 1er février 2018
- ♦ Session 3 : du 05 au 08 février 2018

Problématique générale

Le pilotage pédagogique et éducatif de l'établissement incombe prioritairement au chef d'établissement, en lien avec les corps d'inspection.

Il s'agit d'aborder le pilotage de l'établissement au travers de la démarche de projet :

- ♦ Quelles compétences l'équipe de direction doit-elle acquérir pour créer et mobiliser l'intelligence collective au service de l'EPL ?
- ♦ Quel rôle pédagogique pour un personnel de direction, chef d'établissement ou adjoint ?

Thématiques abordées

- ♦ Le pilotage par le projet d'établissement : l'équipe de direction garante d'un collectif
- ♦ De la DGH à l'organisation pédagogique
- ♦ Le développement de la relation famille-école
- ♦ Le pilotage et l'évaluation des élèves
- ♦ L'évaluation et l'accompagnement des personnels
- ♦ L'ouverture internationale.

Présentiel n°3 : ESENESR

Inspecteur

Animation pédagogique et innovation

Présentiel ESENESR : du lundi 14h00 au vendredi 12h00

- ♦ Du 19 au 23 mars 2018

Problématique générale

En lien avec les personnels de direction, avec comme objectif l'accompagnement des enseignants et l'évaluation des équipes pédagogiques, ce présentiel sera centré sur l'innovation comme facteur de réussite des élèves.

- ♦ Quels rôles dans l'élaboration des projets pédagogiques, dans les conseils pédagogiques, les conseils école-collège, les contrats d'objectifs, les évaluations des unités d'enseignement... ?
- ♦ Comment aborder les questions pédagogiques avec les enseignants, prendre appui sur les pratiques innovantes, impulser, animer... ?

Thématiques abordées

- ♦ L'innovation pédagogique
- ♦ La conduite et l'accompagnement du changement
- ♦ Le management et la gestion des ressources humaines, notamment par la contribution de l'inspecteur à la formation initiale et continue des enseignants
- ♦ La mobilité internationale

Personnel de direction

Animation pédagogique et innovation

Présentiel ESENESR : du lundi 14h00 au vendredi 12h00

- ♦ Session 1 : du 12 au 16 mars 2018
- ♦ Session 2 : du 26 au 30 mars 2018
- ♦ Session 3 : du 09 au 13 avril 2018

Problématique générale

Quel est le rôle de l'équipe de direction dans l'animation pédagogique et l'innovation ? En tant que principal animateur pédagogique de l'EPLE, le chef d'établissement doit être en capacité de développer une certaine agilité dans son management et doit fonder sa prise de décision dans la collégialité, en lien avec les corps d'inspection territoriaux.

Après avoir appréhendé les différentes dimensions de l'exercice managérial, il s'agira de réfléchir à :

- ♦ Comment dans l'EPLE, le personnel de direction favorise le développement de l'innovation pédagogique ?
- ♦ Quels peuvent être les leviers que le personnel de direction doit activer pour conduire, accompagner le changement ?

Thématiques abordées

- ♦ L'exercice managérial de l'équipe de direction
- ♦ Le management et la gestion des ressources humaines
- ♦ L'accompagnement et la conduite du changement
- ♦ L'organisation de l'accompagnement des innovations au service de la réussite des élèves
- ♦ La mobilité internationale

Présentiel n°4 : ESENER

Présentiel commun aux personnels d'inspection et de direction à l'ESENER complétés par des formations en académie

La contribution des personnels d'encadrement pédagogique à la réussite du parcours de l'élève

Présentiel ESENER : du mardi 14h00 au vendredi 12h00

- ♦ Session 1 : octobre 2018
- ♦ Session 2 : novembre 2018

A noter : Chaque session est précédée de deux demi-journées "Module ESENER" intégrées dans l'emploi du temps de la formation académique

module
ESENER en
académie

Problématique générale

Comment les organisations pédagogiques spécifiques adaptées au contexte de chaque établissement peuvent-elles prendre en compte les problématiques qui participent de la réussite des élèves ?

Les personnels d'encadrement doivent être en capacité d'évaluer les acquis de tous au travers de la mise en œuvre du LSU, et de mieux accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers. Ce temps de présentiel permettra de réfléchir ensemble à comment :

- ♦ mieux accompagner le déploiement des réformes sur le territoire ?
- ♦ participer activement à la construction du parcours de l'élève (orientation, insertion professionnelle, lutte contre le décrochage scolaire, parcours éducatifs) ?
- ♦ les organisations pédagogiques mises en œuvre dans les établissements, les écoles, favorisent-elles la réussite des élèves ?

Thématiques abordées

- ♦ La personnalisation des parcours : dispositifs et pratiques pédagogiques
- ♦ L'inclusion scolaire et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers
- ♦ La lutte contre le décrochage scolaire
- ♦ Les liaisons inter cycles

L'individualisation de la formation avec la mise en place des PPP et des parcours numériques

Présentiel n°5 : ESENER

Présentiel commun aux personnels d'inspection et de direction à l'ESENER complétés par des formations en académie

Personnels d'encadrement pédagogique : partenariats et territoires

Présentiel ESENER : du mardi 14h00 au vendredi 12h00

- ♦ Session 1 : avril 2019
- ♦ Session 2 : juin 2019

A noter : Chaque session est précédée de deux demi-journées "Module ESENER" intégrées dans l'emploi du temps de la formation académique

module
ESENER en
académie

Problématique générale

Inspecteurs et personnels de direction sont appelés à travailler ensemble sur de multiples domaines avec les collectivités territoriales, les associations partenaires de l'école, les entreprises... Ils doivent donc s'engager dans un dialogue avec différents partenaires pour contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets éducatifs territoriaux, de la carte des formations mais aussi à la mise en œuvre d'une politique d'éducation prioritaire dans un climat propice à la réussite de tous.

- ♦ Comment peuvent-ils inscrire les projets et les actions dans un contexte partenarial ? Quelle place ? Quelles missions ? Pour quelles finalités ?...
- ♦ Comment mobiliser les différents partenaires (collectivités territoriales, associations partenaires de l'école et entreprises) sur un territoire au service du parcours de l'élève ?

Thématiques abordées

- ♦ Le développement des partenariats sur les territoires
- ♦ La carte des formations
- ♦ La relation entre l'école et l'entreprise au service du parcours de l'élève
- ♦ La mise en réseau au sein d'un territoire ou entre les territoires
- ♦ Les acteurs sur un territoire : collectivités, entreprises, associations...
- ♦ L'individualisation de la formation avec le bilan des PPP et des parcours numériques

Les stages

Un stage obligatoire de 5 jours en entreprise (en première ou deuxième année) inclus dans le parcours "école/entreprise" (à réaliser pendant les 2 années)

Le stage en entreprise vise à :

- ♦ sensibiliser les cadres aux enjeux, aux problématiques relatifs à la relation entre le monde de l'Ecole et celui de l'entreprise.
- ♦ approfondir en entreprise(s) un sujet, un thème, une problématique
- ♦ valoriser les expériences des stagiaires

Les délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE), en lien avec les coordonnateurs régionaux de la formation professionnelle, le CER-PEP et les organisations patronales locales, se mobilisent pour faciliter l'accueil des stagiaires au sein des entreprises.

Un stage obligatoire de 5 jours (en première ou deuxième année), à choisir en fonction des expériences acquises parmi :

Stage ou étude complémentaire à dimension internationale

Le stage ou l'étude à dimension internationale vise à :

- ♦ informer les stagiaires personnels d'encadrement sur la politique éducative de l'Union européenne, sur les orientations du MENESR en matière d'ouverture internationale ;
- ♦ favoriser la connaissance et la compréhension des systèmes éducatifs étrangers et des problématiques auxquelles ces pays sont confrontés ;
- ♦ enrichir la réflexion des stagiaires personnels d'inspection et de direction par l'observation d'autres modèles ;
- ♦ sensibiliser les stagiaires au développement de la mobilité internationale dans le domaine de l'éducation.

Administration de l'État

Le stage contribue à :

- ♦ connaître l'organisation des services déconcentrés de l'État (compétences partagées, politiques interministérielles, etc.) ;
- ♦ percevoir les enjeux d'une coopération entre les différents services de l'État pour une mise en œuvre plus efficiente de sa politique.

Collectivité territoriale

Le stage contribue à :

- ♦ connaître l'organisation d'une collectivité territoriale (compétences partagées, politiques de territoires, etc.) ;
- ♦ percevoir les enjeux d'une politique de territoire et identifier les champs de compétence de la collectivité territoriale.

Le Contrat Individuel de Professionnalisation (CIP)

En partant de l'expérience acquise par le stagiaire, le Contrat Individuel de Professionnalisation (CIP), est l'outil de dialogue privilégié entre le stagiaire et le tuteur ou CEA/référent, pour construire son parcours de professionnalisation.

Il repose, dans un premier temps, sur un travail d'auto-positionnement à partir duquel s'élabore le CIP. Ce contrat explicite les objectifs et les modalités individuelles de formation entre le stagiaire, l'académie et l'ESENER.

Il est construit à partir de situations professionnelles de référence. Il fixe les priorités du parcours de formation de chaque stagiaire dans une logique d'individualisation.

NB : en aucun cas il n'est un outil permettant une évaluation en vue de la titularisation.

Élaboration du C.I.P. : étapes à suivre en lien avec le DAFPE de votre académie :

1 - AUTO-POSITIONNEMENT

- ♦ Cette étape sera conduite entre fin mai et fin juillet 2017. Ce doit être l'occasion de faire un point sur les expériences antérieures et d'évaluer le degré de maîtrise des compétences acquises au regard des activités des personnels d'encadrement.
- ♦ C'est du rapprochement entre expérience acquise et pôles de professionnalisation que s'élaboreront les objectifs de formation. Bien entendu, le travail réalisé dans le cadre de la préparation au concours pourra être pleinement réinvesti dans cette phase.

2 - ELABORATION DU C.I.P.

- ♦ A l'issue d'échanges avec le tuteur, CEA et/ou référent, les termes (objectifs et modalités) du contrat individuel de professionnalisation sont formalisés.
- ♦ L'échange est le moment privilégié pour valoriser l'expérience du stagiaire. C'est également le moment où le stagiaire commence à prendre la mesure du chemin à parcourir.
- ♦ De ce dialogue émergent les priorités pour le début de la professionnalisation.

Cette étape se clôturera fin septembre 2017. Elle contribue à coordonner les actions entre académies et ESENER.

3 - POINTS D'ETAPE

Trois temps forts sont à retenir dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat individuel de professionnalisation. Chaque point d'étape sera l'occasion d'un nouveau dialogue avec le tuteur ou CEA/référent afin de faire le point sur les compétences acquises ou à renforcer. Il s'agira également de déterminer les nouvelles situations professionnelles de référence à privilégier dans la poursuite du parcours de formation.



L'individualisation du parcours de formation

Dans le cadre de l'élaboration de son CIP, il appartient au stagiaire, guidé par son CEA / tuteur / référent et en fonction de son parcours de professionnalisation, de choisir sur les deux années de formation, soit un projet personnel de professionnalisation, soit un dispositif d'individualisation en plus du parcours numérique obligatoire "école-entreprise".

Le projet personnel de professionnalisation (PPP)

Objectifs :

- ♦ S'engager dans un travail d'approfondissement d'une thématique, d'une problématique choisies au regard de sa pertinence par rapport à son parcours de professionnalisation
- ♦ Être en capacité de mobiliser des ressources relevant des institutions, de la recherche au bénéfice de ce projet
- ♦ S'approprier différents supports et techniques facilitant le travail collaboratif.

Modalités :

- ♦ Exprimer un besoin, l'explicitier et formuler une problématique
- ♦ Identifier les ressources mobilisables
- ♦ Mettre en œuvre un travail collaboratif associant si besoin des experts
- ♦ Réaliser et présenter une production.

Calendrier :

- ♦ mai - juillet 2017 (P1) : présentation des principes et modalités
- ♦ février - mars 2018 (P3) : recensement des besoins exprimés
- ♦ septembre 2018 : validation de la problématique
- ♦ octobre/novembre 2018 : une journée au présentiel 4 dédiée au lancement des PPP.
- ♦ octobre 2018 à avril 2019 : travail collaboratif
- ♦ avril/mai 2019 : une journée au présentiel 5 dédiée à la finalisation et à la présentation du projet

Les parcours et dossiers numériques

Objectif :

Acquérir des compétences et des connaissances en choisissant un dispositif d'individualisation parmi ceux proposés ci-dessous, **après validation du DAFPE**

Modalités :

- ♦ Choisir un parcours ou dossier en fonction des besoins recensés au cours du deuxième point d'étape CIP
- ♦ Appropriation du dossier pour une proposition de réactualisation ou réalisation du parcours avant mai 2019.

Calendrier :

- ♦ mars - avril 2018 - P3 : présentation des différents parcours/dossiers
- ♦ juillet 2018 : date limite pour le choix du parcours/dossier par les stagiaires
- ♦ octobre 2018 à avril/mai 2019 : réalisation du parcours ou dossier

Parcours proposés :

Inspecteurs	Personnels de direction
Accueillir et scolariser à l'école maternelle (ESENESR)*	Culture juridique orientée vie de l'élève (ESENESR)*
Construire une école inclusive (ESENESR)*	
Rédiger des écrits professionnels (ESENESR)*	
Evaluer les unités éducatives (ESENESR)**	
Proposition académique*	
Proposition en auto-formation interne/externe (dossier d'auto formation)	

*Parcours Numérique : offre en cours d'évolution
** Parcours spécifique avec accord préalable du DAFPE et/ou de l'académie via le Recteur

Offres du RESP

Le Réseau des Ecoles de Service Public (RESP). Il rassemble 37 écoles de formation de cadres des trois fonctions publiques. Choisir une action du RESP permet aux cadres de l'éducation nationale :

- ♦ de s'ouvrir à l'inter-ministériarité en découvrant le fonctionnement d'autres structures hors Education nationale
- ♦ de s'ouvrir à l'inter-catégorialité en rencontrant en formation d'autres personnels (magistrats, policiers, fonctionnaires territoriaux, éducateurs PJJ...)
- ♦ de partager avec d'autres cadres publics, des analyses réflexives et des échanges de pratiques sur des sujets communs (management, laïcité, déontologie du cadre...).

Modalités et calendrier, voir espace M@gistère.